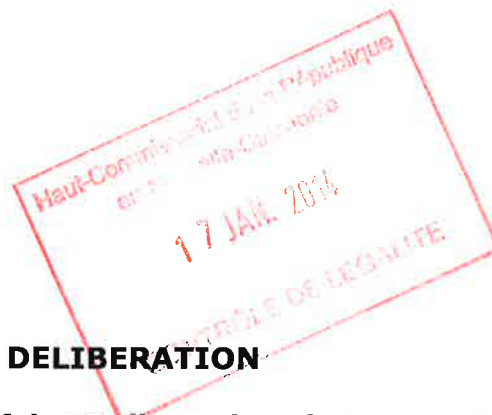


**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL

N° 2014-011/ SMTI

du 15 janvier 2014



DELIBERATION

**adoptant le budget primitif du syndicat mixte de transport interurbain
pour l'année 2014**

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

- VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;
- VU la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;
- VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;
- VU la délibération n° 2011-004/SMTI portant constatation de l'élection du président et du vice-président du syndicat mixte de transport interurbain,
- VU les statuts du syndicat mixte de transport interurbain, et notamment son article 9 ;
- VU la délibération n° 2013-025/SMTI du 16 décembre 2013 adoptant le budget primitif du syndicat mixte de transport interurbain pour l'année 2014,
- VU le rapport de présentation n° 2014-011/SMTI,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

DECIDE

ARTICLE 1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Les membres du comité syndical, quorum atteint, votent le budget primitif 2014 selon les dispositions de la délibération n°2013-025/SMTI du 16 décembre 2013 :

Le budget primitif du syndicat mixte de transport interurbain pour l'exercice 2014, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de UN MILLIARD NEUF CENT QUARANTE TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE (1.943.320.000 FCFP).

	EXPLOITATION	
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	595 000 000	595 000 000
	+	+
RESTE A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	595 000 000	595 000 000
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 348 320 000	1 348 320 000
	+	+
RESTE A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 348 320 000	1 348 320 000
TOTAL DU BUDGET	1 943 320 000	1 943 320 000

ARTICLE 2 : BALANCE DES COMPTES

La balance des comptes se présente comme suit :

Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chap	Libelle	Montant
011	Charges à caractère général	232 180 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 000 000
014	Atténuations de produits	0
65	Autres charges de gestion courante	300 000
Total des dépenses de gestion des services :		352 480 000
66	Charges financières	66 250 000
67	Charges exceptionnelles	500 000
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 700 000
022	Dépenses imprévues	24 750 000
Total des dépenses réelles d'exploitation :		94 200 000
023	Virement à la section d'investissement	145 620 000
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 700 000
043	Opérations d'ordre intérieur à la section	0
Total des dépenses d'ordre d'exploitation :		148 320 000
TOTAL :		595 000 000
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0
		=
TOTAL DES DEPENSES D EXPLOITATION CUMULEES		595 000 000

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap	Libelle	Montant
013	Atténuations de produits	0
70	Ventes, produits fabriqués, prestations	265 000 000
74	Recettes taxes	
74	Subvention d'exploitation	0
75	Autres produits de gestion courante	330 000 000
Total des recettes de gestion des services :		595 000 000
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0
Total des recettes d'exploitation :		0
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0
043	Opérations d'ordre intérieur à la section	0
Total recettes d'ordre d'exploitation :		0
TOTAL :		595 000 000
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE :		0
		=
TOTAL RECETTES D' EXPLOITATION CUMULEES :		595 000 000

Section d'investissement :

DEPENSES D INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Montant
20	Immobilisation incorporelles	65 440 000
21	immobilisation corporelles	1 137 722 699
22	Immobilisation reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
Total des dépenses d'équipement :		1 203 162 699
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	145 157 301
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participation et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	0
Total des dépenses financières :		145 157 301
4581	Total des opérations pour compte de tiers :	0
Total des dépenses réelles d'investissement :		0
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0
041	Opérations patrimoniales	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement :		0
TOTAL :		1 348 320 000
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 348 320 000

RECETTES D INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Montant
13	Subvention d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000 000
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
Total recettes d'équipement :		1 200 000 000
10	Dotations, fonds et réserves	
106	Réserves	
165	Dépôts et cautionnements	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Total des recettes financières :		0
4582	Total des opérations pour le compte de tiers :	
Total des recettes réelles d'investissement :		0
021	Virement de la section d'exploitation	145 620 000
040	Opérations ordre transfert entre sections	2 700 000
041	Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement :		148 320 000
TOTAL :		1 348 320 000
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0
		=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES :		1 348 320 000

ARTICLE 3 : VOIE ET DELAI DE RECOURS

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 4 : EXECUTION

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 15 janvier 2014.

Un membre,



Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Gilbert TYUIENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le
transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le

et rendue exécutoire le

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain

Gilbert TYUIENON

Ampliations :

- Haut-commissariat 1
- Nouvelle-Calédonie 1
- Province Nord 1
- Province Sud 1
- Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie 1
- Archives 3

Quorum :

- Membres en exercice : 6
- Membres présents : 4
- Membres représentés : 4
- Suffrages exprimés : 4

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0